

L'an deux mille onze, le dix sept juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du six juin deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 26

Pouvoirs : 4

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents(es)

Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Jean Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Olivier CADIER,
Daniel CHARASSE suppléant,

Gérard COUPON,
Pierre DALSTEIN suppléant,
Michèle EYBALIN,
Laurent HARO suppléant,
Bruno LAGIER,
Valery LIOTAUD,
Jean-Jacques MONPEYSEN,
Corinne MOREL-DARLEUX,

Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Michel TACHE,
Eliane TERRAS suppléante.

Pouvoirs

Christian BARTHEYE à Marc BONNARD, Marie-Claire CARTAGENA à Hervé RASCLARD, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Jean-Louis REY à André AUBERIC.

Excusés(es)

Annie AGIER, Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Pierre ETIENNE, Gérard GOZZI, Anne-Marie HAUTANT, Pierre MEFFRE.

Invité(e)s Excusés(es)

Denis GAUDIN, Sous Préfet de Nyons
Eliane GIRAUD, Conseillère Régionale Rhône-Alpes

Objet : Vote du Compte Administratif, approbation du Compte de Gestion, affectation définitive des résultats 2010.

- 1) Hervé RASCLARD, Président, présente le Compte Administratif 2010 du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales puis sort de la salle.

Christine NIVOU, 1^{ère} Vice-présidente, prend la parole et procède au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical adopte le Compte Administratif 2010 du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

- 2) Hervé RASCLARD présente le Compte de Gestion 2010 établi par le Trésorier du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales et certifié conforme par le Trésorier Payeur Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve le Compte de Gestion 2010 du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

- 3) Affectation des résultats 2010 :

Résultat d'exécution du budget 2010.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	87 169,52 €		- 120 060,41 €	- 32 890,89 €
Fonctionnement	294 681,41 €	- €	110 743,63 €	405 425,04 €
TOTAL	381 850,93 €	- €	- 9 316,78 €	372 534,15 €

Le Président rappelle au Comité Syndical que lors du vote du BP 2011, une reprise anticipée des résultats 2010 avait été effectuée de la façon suivante :

	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution	32 890,89 €
Investissement	Recette	1068	Besoin de financement	32 890,89 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	372 534,15 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical décide d'affecter les résultats définitifs 2010 du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales tels que voté lors du budget primitif 2011, et donne tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD